



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

13 FEV. 2026 S'LO
ID : 041-214100323-20260213-DEC2026_009-DE

DÉCISION DU MAIRE N°2026-009

MARCHÉS PUBLICS

Aménagement du Parc du Cosson -

Marché de travaux référencé MP2025-01 : modification n°01 en cours d'exécution de ce marché et affermissement de la Tranche Optionnelle 1

Le Maire de la Commune de Chailles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2022-12-05-5.4 du 15 décembre 2022 portant délégations du Conseil Municipal au Maire et notamment l'article 1-4° autorisant ce dernier à « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu la Décision du Maire n°2025-023 du 18/06/2025 portant « aménagement du Parc du Cosson – Marché de travaux référencé MP2025-01 : Attribution »,

Vu la délibération n°041 032 070/2025 – 7.1 du 15/12/2025 portant « Budget principal – Ouverture de crédits anticipés en section d'investissement – Exercice 2026 »,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} –

Pour les travaux d'aménagement du Parc du Cosson référencés MP2025-01, d'affermir la Tranche Optionnelle 1 et de procéder à une modification n°01 en cours d'exécution de ce marché de travaux, ainsi qu'il suit :

LOT 1 « VRD – Eclairage » :

Par EUROVIA CENTRE LOIRE 41000 BLOIS.

Nouveau montant du marché – Tranche Ferme : 330 037.60 € HT (soit 396 045.12 € TTC) en remplacement de 321 236.00 € HT (soit 385 483.20 € TTC).

Nouveau montant du marché – Tranche Optionnelle 1 affermie : 41 464.90 € HT (soit 49 757.88 € TTC) en remplacement de 41 463.60 € HT (soit 49 756.32 € TTC).

LOT 2 « Plantations / Aire de jeux » :

Par SA J. RICHARD 45100 ORLEANS.

Nouveau montant du marché – Tranche Optionnelle 1 affermie : 11 350.05 € HT (soit 13 620.06 € TTC) en remplacement de 21 327.31 € HT (soit 25 592.78 € TTC).

SA J. RICHARD, titulaire de ce lot, a explicitement signifié par écrit du 13/02/2026 sa volonté de renoncer au versement de l'indemnité due au titre du dépassement du plafond réglementaire de 5% en cas de moins-value.

0008.127.0.1

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le **13 FEV. 2026**
ID : 041-214100323-20260213-DEC2026_009-DE

LOT 3 « Menuiseries extérieures bois » :

Par ATELIER BOSCO 37320 ESVRES-SUR-INDRE.

*Nouveau montant du marché - Tranche Optionnelle 1 affermie :
34 927.00 € HT (soit 41 912.40 € TTC) en remplacement de 31 410.00 € HT
(soit 37 692.00 € TTC).*

ARTICLE 2 -

La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire, une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,
- Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay

ARTICLE 3 -

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Chailles, le 13/02/2026



**Le Maire,
Florent MARMAGNE**

*Certifié exécutoire compte tenu de la
publication ou de l'affichage le 13/02/2026*

*Le Maire,
Florent MARMAGNE*

